



Championnat de France de CROSS Sport Adapté



à Gujan-Mestras (33) du 18 au 20 Mars 2016



MINISTÈRE DES SPORTS
DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION
POPULAIRE ET DE
LA VIE ASSOCIATIVE

CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT



<i>MOT DES ORGANISATEURS</i>	3
<i>PRESENTATION DE LA VILLE HOTE ET MOT DU MAIRE</i>	6
<i>COMITE D'ORGANISATION</i>	7
<i>CONDITIONS DE PARTICIPATION</i>	8
<i>INFORMATIONS</i>	9
<i>PROGRAMME PREVISIONNEL</i>	10
<i>PARTICIPATION FINANCIERE</i>	11
<i>PRECISIONS TECHNIQUES</i>	12
<i>TABLEAU SYNTHETIQUE DES EPREUVES – CATEGORIES</i>	14
<i>FICHE ASSOCIATION</i>	15
<i>ENGAGEMENTS</i>	16
<i>DEMANDE DE DEROGATION</i>	19
<i>AUTORISATION MEDICALE</i>	20
<i>FICHE RECAPITULATIVE</i>	21
<i>PLAN D'ACCES</i>	22
<i>LISTING HEBERGEMENTS</i>	23
<i>PARTENAIRES</i>	24

Le Mot des Organisateurs



Le CDSA 33 organise depuis plusieurs années un cross départemental en partenariat avec le comité de Gironde d'Athlétisme et ses clubs rassemblant plus de 200 athlètes girondins.

De même, l'UAGM Athlétisme, affilié au Sport Adapté depuis 2008, a ouvert en collaboration avec la Ligue Sport Adapté Aquitaine et le CDSA 33, une course Sport Adapté lors de son organisation emblématique « Cross du Sud-Ouest » qui rassemble des athlètes venus de toute la région.

Fort de ces expériences, c'est tout naturellement que nous nous sommes retrouvés dès qu'il s'est agi d'organiser les Championnats de France de Cross Sport Adapté.

Mutualiser l'expertise des uns et des autres sur le site exceptionnel de Gujan-Mestras internationalement reconnu, permettra de faire de ce rendez-vous un moment phare de la saison sportive 2016 tant au niveau départemental que national et permettra à tous, j'en suis persuadé, d'apprécier la convivialité et la qualité de l'accueil sur un de nos plus beaux sites départementaux.

Olivier GRIN Président du CDSA 33



Le Comité de Gironde d'Athlétisme est l'un des plus importants de France avec plus de 7.000 licenciés de tous âges, de tous niveaux et pratiquant toutes les disciplines.

Il a développé les moyens humains et matériels permettant d'organiser de nombreuses compétitions et de s'impliquer sur de grands évènements tels que le Décastar ou le cross Sud-Ouest. Et il apporte régulièrement son concours aux cross organisés par le Comité de Gironde de Sport Adapté.

Il participera donc avec grand plaisir au championnat de France prévu à

Gujan-Mestras en Mars 2016.

Antoine LAVABRE Président du Comité de Gironde d'ATHLETISME



L'UAGM Athlétisme organise le Cross Sud-Ouest depuis 1974. Fort d'une belle expérience de plus de 40 ans dans le Cross-Country, mais aussi dans la gestion de compétitions comme les championnats de France de Cross en 2002 ou les championnats de France d'épreuves combinées en 2004, le Club possède ainsi de nombreux atouts qui lui ont permis d'être choisi pour l'organisation des championnats de France Sport Adapté 2016. Affilié à la FFSA depuis 2008, l'UAGM Athlétisme entretient avec les résidents du Foyer "Les Genêts" de Gujan-Mestras des liens privilégiés.

C'est ainsi que de nombreux membres interviennent sur les compétitions que nous gérons (tenue de postes de ravitaillement pour le 5 & le 10 km de "la Coccinelle" en Avril, le trail "Pilat Gujan" en Août et naturellement lors du Cross Sud-Ouest en novembre.

Par ailleurs, les résidents participent à des épreuves sportives comme le "Décastar" et la course "Sport Adapté" du Cross Sud-Ouest.

Jean-Jacques GERMANEAU président de l'UAGM Athlétisme



GUJAN-MESTRAS

Capitale de l'Ostréiculture

Population : 20 748 habitants

Les habitants se nomment : les Gujanais, les Gujanaises

Région : Aquitaine

Département : Gironde (33)

Arrondissement : Arcachon

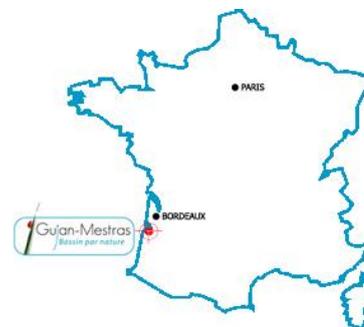
Intercommunalité : Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS) 62 500 habitants

Sous-préfecture d'Arcachon

Ville jumelée avec [Santa Mariá de Cayón](#) (Espagne)

Gujan-Mestras est située à :

- 60 km du centre de Bordeaux
- seulement 40 mn de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac et du Port Maritime de Bordeaux par autoroute A 660 puis A 63 sans péage



La ville est desservie par 2 gares (Gujan et La Hume)

Site de la ville : <http://www.ville-gujanmestras.fr>

Hôtel de Ville

Place du Général de Gaulle

33470 Gujan-Mestras

Tél : 00 33 (0)5 57 52 57 52

Fax : 00 33 (0)5 57 52 57 53



Le mot du Maire de Gujan-Mestras



C'est un grand honneur pour notre ville d'accueillir le championnat de France de Cross de Sport adapté, sur le site de Chante-Cigale. Développer et organiser la pratique d'activités physiques et sportives adaptées pour des personnes en situation de handicap mental et ou physique, c'est contribuer à leur intégration et leur épanouissement. C'est donc tout naturellement que nous apporterons l'aide logistique nécessaire au club de l'UAGM Athlétisme, en charge de l'organisation, pour faire de ce championnat un moment inoubliable, mais aussi un temps fort de partage et de convivialité. Pour l'heure, je souhaite à chacun une bonne préparation, et je vous donne rendez-vous à Gujan-Mestras, du 18 au 20 mars prochains !

Marie-Hélène Des Esgaulx
Sénateur-Maire de Gujan -Mestras

A découvrir dans le secteur



Suivez le lien pour télécharger toutes les brochures

<http://www.gujanmestras.com/index.php?page=telechargements&hl=fra>





Le Comité d'Organisation Local

Président

OLIVIER GRIN (Président CD Sport Adapté Gironde)
CDSA 33 – 153 rue David Johnston 33000 BORDEAUX
TEL : 05-56-00-99-10 MAIL : colcross2016@cda33.org

Vices-Présidents

JEAN-JACQUES GERMANEAU (Président UAGM Athlétisme)
ANTOINE LAVABRE (Président Comité de Gironde d'Athlétisme)

Secrétaires Générales

NADINE BOYER (CDSA33)
CLAUDINE LANGLADE (UAGM Athlétisme)

Trésorier

JEAN-PIERRE GACHET (CDSA 33)

Trésorier Adjoint

Erick ZELENAI (CDSA 33)

Responsables de la Commission Coordination / Logistique

CLAUDINE LANGLADE (UAGM Athlétisme)
NADINE BOYER (CDSA 33)

Responsables Commission Sportive

GERARD COUTARD (CGA)
JULIEN AMBRY (CDSA 33)

Responsable Commission Médicale

FRANCIS GENSON (CDSA 33)

Responsables Commission Hébergement, Transports et Restauration

DANIELE BAYSSADE (CDSA 33)
ELLIOTT DOS SANTOS (CDSA 33)

Responsables Commission Communication, Accueil et Protocole

ADRIEN MALLET (CDSA 33)
VINCENT POUGET (CDSA 33)

Responsables Commission Animations

ELLIOTT DOS SANTOS (CDSA 33)
OLIVIER DROUIN (CDSA 33)

Responsable Commission Développement Durable

DANIELE BAYSSADE (CDSA 33)

Cadre technique en charge de l'Athlétisme

ERIC VEGAS DANGLA

Responsable Commission Sportive Athlétisme

FREDERIC DRIEU

Conditions de participation

Peuvent participer **Au Championnat de France de CROSS Sport Adapté du 18 au 20 Mars 2016 à Cross de Gujan-Mestras**, les sportifs :

- des catégories minimales à vétérans
- des divisions : 1, 2 et 3
- ayant une licence compétitive FFSA pour la saison sportive 2015/2016
- étant en capacité de fournir un justificatif de son handicap dans les 15 jours qui suivent le championnat en cas de contestation.
- **et AYANT PARTICIPE AU CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL ET / OU REGIONAL DE CROSS QUALIFICATIFS. TRANSMISSION DES RESULTATS OBLIGATOIRES.**

UN CONTROLE DES LICENCES DE LA SAISON EN COURS AURA ETE FAIT SUR INTERNET MAIS LES SPORTIFS DOIVENT ETRE EN MESURE DE PRESENTER LEUR LICENCE A L'ACCUEIL. SI UNE CONTRE INDICATION SPORTIVE EST NOTEE SUR LA LICENCE IL FAUDRA PRESENTER UN CERTIFICAT MEDICAL SUR PLACE MENTIONNANT UNE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DU CROSS EN COMPETITION.

- *Des courses promotionnelles pour les catégories poussin et benjamin seront ouvertes en fonction des inscriptions. Elles ne décerneront pas le titre de champion de France. Les participants à ces catégories doivent détenir une licence compétitive FFSA pour la saison 2015/2016.*



Informations diverses

Accueil des délégations

Le service d'accueil, situé au stade Chante Cigale fonctionnera de 14h à 18h30. Toutes les délégations devront se présenter durant cette tranche horaire afin de confirmer les inscriptions et recevoir l'ensemble des documents relatifs aux épreuves et à la restauration. Une vérification sera faite à partir des listes d'inscriptions : engagements pour la compétition, nombre de repas, licence et certificat médical si contre-indication notée sur la licence de la saison en cours.

Restauration

Les repas seront pris au stade Chante Cigale : le vendredi soir de 20h à 21h30, samedi midi de 11h30 à 14h00. La soirée de gala débutera à 20h30 par une cérémonie protocolaire. Le pique-nique sera remis au Stade Chante Cigale le dimanche matin.

Réunion Technique

Une réunion d'information, à laquelle devra participer un entraîneur licencié à la FFSA de chaque délégation, est programmée le vendredi 18 mars 2016 à 19h00 au stade Chante Cigale. La participation de tous les responsables des délégations est obligatoire.

Echauffement compétition

Les compétitions débuteront le samedi à 09h30, elles se dérouleront toute la journée sur le site de l'UAGM athlétisme, stade Chante Cigale. L'échauffement pourra se faire sur les lieux de la compétition. Un défilé des délégations est prévu le samedi 19 mars à 08h00 sur le Stade Chante Cigale suivi d'un temps de reconnaissance du parcours.

Equipe médicale

Une équipe médicale, un médecin, des kinésithérapeutes ainsi qu'une équipe de secouristes seront présents le jour de la compétition.

Afin de permettre une intervention efficace de l'équipe médicale, les accompagnateurs devront, pour chaque sportif, être en possession des ordonnances de traitement en cours.

Animations

Des animations sportives et de loisirs en accès libre sur le site toute la journée du samedi.



Programme prévisionnel

**L'ensemble du Championnat
(Accueil, Réunions Techniques, Courses et Repas)**

A lieu au Stade Chante Cigale à Gujan-Mestras, 45 allée Pierre Corneille 33470 Gujan-Mestras

Vendredi 18 Mars 2016

14h00 - 18h30 : Accueil stade chante Cigale à Gujan-Mestras, 45 allée Pierre Corneille 33470 Gujan-Mestras

19h00 : Réunion Technique au Club House du Stade Chante Cigale

20h00 : Dîner sur site

Samedi 19 Mars 2016

8h00 : Défilé des Délégations – Reconnaissance du parcours - Echauffement

9h30 : Début des courses

12h00 : Arrêt de la compétition

11h30 à 14h : Repas sur site – Remise des médailles

14h15 : Reprise des courses

17h15 : Fin de la compétition

19h00 : Protocole, vin d'honneur – Remise des médailles sur site

20h30 : Repas de Gala, soirée dansante sur site

Animations sur site toute la journée

Dimanche 16 Mars 2016

9h00 : Distribution des pique-niques au stade Chante Cigale

Ce programme est prévisionnel et sera susceptible d'être modifié.

Participation financière

Sportifs :

La participation financière de 80 euros par sportif comprend:

- Les frais d'inscriptions
- Tous les repas du vendredi soir, samedi midi, samedi soir et dimanche midi.

Voir la fiche engagement pour les forfaits moins complets.

Entraîneurs/Accompagnateurs :

La participation de 60 euros par entraîneur ou accompagnateur comprend :

- L'inscription
- Tous les repas du vendredi soir, samedi midi, samedi soir et dimanche midi

Voir la fiche engagement pour les forfaits moins complets.

Règlement :

Par chèque bancaire ou postal à l'ordre du COL Championnat de France

Par virement sur le rib ci-joint (merci de noter sur le message le n° d'affiliation)

C/ETABLISSEMENT	C/GUICHET	N° COMPTE	C/RIB
30003	04302	00050033008	58

DOMICILIATION	BIC
BORDEAUX OUEST ENTR 04302	SOGEFRPP

IBAN						
FR76	3000	3043	0200	0500	3300	858

Enregistrement des inscriptions :

Les athlètes ne seront officiellement inscrits qu'à la réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné du règlement total des frais d'inscriptions. Aucun remplacement d'athlète par un autre ne pourra être autorisé. Aucun changement d'épreuve ne sera accepté après la date limite d'inscription. Les dossiers seront enregistrés à partir de leurs dates de réception. Ces documents devront être envoyés au plus tard le 17 février 2016 à l'adresse du comité d'organisation local. Passé ce délai, aucune inscription ne sera prise en compte.



Précisions techniques

Coordination Sportive :

Responsable commission sportive : Julien

AMBRY

julien.ambry@cda33.org

06-33-02-82-09

Directeur sportif fédéral : Frédéric DRIEU

frederic.drieu@ffsa.asso.fr

06.03.58.73.84

Conseiller Technique National Athlétisme : Eric VEGAS D'ANGLA

eric.vegas-dangla@ffsa.asso.fr

01.42.73.90.09

Inscription et engagement :

Le responsable de l'association doit communiquer sur la fiche d'inscription : le numéro de licence, la division et la performance préalablement réalisée pour chaque épreuve en compétition départementale et/ou régionale qualificative.

Tout sportif ne présentant pas sa licence comme le stipule la réglementation se verra refuser l'accès à la compétition.

Pour la participation au Championnat de France, la fiche d'inscription individuelle doit être validée par le président de la ligue régionale et le président du comité départemental du Sport Adapté.

Le vendredi 18 mars 2016, les accompagnateurs devront présenter la licence FFSA de chaque sportif.

Epreuves :

Les horaires définitifs seront communiqués aux entraîneurs au cours de la réunion technique du vendredi soir. En conséquence, ceux-ci s'engagent à présenter leurs sportifs à la chambre d'appel, à l'heure indiquée. Tout athlète non présent à l'heure sera déclaré forfait, après un rappel.

Le jour de l'arrivée des délégations, les athlètes et les accompagnateurs s'engagent à se conformer au règlement sportif FFSA et au programme de la manifestation (restauration etc...) précisés dans la brochure fournie pour le Comité d'Organisation Local. Ils s'engagent également à respecter le tableau des temps et distances cross pour la répartition des coureurs dans les différentes divisions.

En cas d'écart trop important entre la division annoncée et la performance réalisée, le déclassement de l'athlète sera prononcé.

La réintégration dans une autre division en cours de championnat n'est pas possible.

Précisions techniques

Réglementation :

Le Championnat de France de Cross relève du règlement Cross FFSA.

Peuvent participer au Championnat de France de Cross FFSA les sportifs ayant une licence compétitive FFSA pour la saison sportive 2015-2016.

La réglementation FFSA sera appliquée. Les règlements sont disponibles au siège de la FFSA ou sur le site internet : www.ffsa.asso.fr rubrique → informations sportives → documents sportifs → Règlement Athlétisme.

En cas de contestation, un jury souverain est constitué, composé :

- du Juge Arbitre FFSA
- de la Directrice Technique National FFSA ou de son représentant
- du Directeur Sportif Fédéral FFSA

Toute réclamation devra être accompagnée d'une caution de 50 € qui sera restituée si la réclamation aboutit en faveur du sportif, dans le cas inverse cette réclamation sera gardée par le COL.

Catégories ouvertes

Saison	Poussins	Benjamins	Minimes	Cadets	Juniors	Espoirs	Seniors	Vétérans 1	Vétérans 2
2015	2005	2003	2001	1999	1997	1994	1980	1979	1969 et
2016	2006	2004	2002	2000	1998	1996	1993	1970	avant

Tableau des distances et des temps de référence

	D1 H	D1F	D2H	D2F	D3H	D3F
<i>Poussins</i>	1000m	1000m	1000m	1000m	1000m	1000m
<i>Temps</i>	- de 5'00	- 6'00	de 5'00 à 07'00	de 6'00 à 07'30	+ de 7'00	+ de 7'30
<i>Benjamin</i>	2000m	2000m	2000m	2000m	1000m	1000m
<i>Temps</i>	- de 10' 00	- 12'00	10'00 à 14'00	12'00 à 15'00	+ de 7'00	+ de 7'30
Minime	3000m	2000m	2000m	2000m	1000m	1000m
Temps	- de 15'00	- 12'00	10'00 à 14'00	12'00 à 15'00	+ de 7'00	+ de 7'30
Cadet	4000m	3000m	3000m	3000m	2000m	2000m
Temps	- de 20'00	- 18'00	15'00 à 21'00	18'00 à 22'30	+ de 14'00	+ de 15'00
Junior	6000m	4000m	4000m	3000m	2000m	2000m
Temps	- de 30'00	- 24'00	20'00 à 28'00	18'00 à 22'30	+ de 14'00	+ de 15'00
Senior-Espoir	6000m	4000m	4000m	4000m	2000m	2000m
Temps	- de 30'00	- 24'00	20'00 à 28'00	24'00 à 30'00	+ de 14'00	+ de 15'00
Vétérans 1&2	6000m	4000m	4000m	3000m	2000m	2000m
Temps	- de 30'00	- 24'00	20'00 à 28'00	18'00 à 22'30	+ de 14'00	+ de 15'00
Cross court	Junior à Vétéran		Junior à Vétéran	Senior - Espoir		
	4000m		3000m	3000m		
Temps	- de 20'00		15' à 21'00	18'00 à 22'30		

Mesure de la vitesse kilométrique des sportifs en vue de leur inscription au Championnat de France

Cette mesure ne peut en aucun cas être effectuée uniquement lors des épreuves de Cross qualificatives, en effet la disparité des dénivelés ne permet pas d'apprécier la valeur kilométrique réelle de l'athlète en vue de son inscription au Championnat de FRANCE

Le tableau ci-dessus est à prendre en compte pour apprécier la vitesse kilométrique de vos sportifs, toutefois vous devrez compléter cette mesure par les protocoles suivants :

- Soit un test Cooper 12 mn sur une piste d'athlétisme homologuée, ce test doit être réalisé à 3 périodes distinctes en amont du Championnat de France
- Soit un test 3X500m, sur une piste d'athlétisme homologuée, avec Temps de Récupération de 10 mn entre chaque 500m, ce test doit être réalisé à 3 périodes distinctes en amont du Championnat de France

En D1 : moins de 5' au 1000m pour les messieurs, et moins de 6'00 au 1000m pour les dames

En D2 : entre 5' et 7' au 1000m pour les messieurs et entre 6'00 et 7'30 pour les dames

En D3 : plus de 7' au 1000m pour les messieurs et plus de 7'30 pour les dames



Fiche d'inscription

A envoyer avant le 17 février 2016 à
Comité Départemental Sport Adapté de la Gironde
COL Championnat de France de Cross
Maison des Sports 153 rue David Johnston
33000 BORDEAUX
MAIL : colcross2016@cdsa33.org

Identité de l'association:

N° affiliation :	Nom de l' association :	Nom et coordonnées du responsable sur place :
TEL :	Adresse - Code postal – Ville :	
Mail :		

Description	Prix Unitaire	Nombre	Total
Forfait Sportif avec repas du vendredi soir au dimanche midi	<input type="checkbox"/> 80€		
Forfait Sportif avec repas sauf dimanche	<input type="checkbox"/> 75€		
Forfait Sportif avec seul le repas du samedi soir	<input type="checkbox"/> 60€		
Forfait Sportif Hors restauration	<input type="checkbox"/> 40€		
Forfait Entraîneurs/ Accompagnateurs avec repas du vendredi soir au dimanche	<input type="checkbox"/> 60€		
Forfait Entraîneurs/ Accompagnateurs avec repas sauf dimanche	<input type="checkbox"/> 55€		
Forfait Entraîneurs/Accompagnateurs avec seul le repas du samedi soir	<input type="checkbox"/> 40€		
Forfait hors restauration	<input type="checkbox"/> 20€		
		TOTAL	

Aucun remboursement ne sera effectué après la date de clôture des inscriptions, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité pour le sportif de se rendre sur le lieu de la compétition.

Ci-joint le règlement complet par chèque d'un montant de :euros

N° de chèque:..... de la banque:.....

LIEU ET DATE:

SIGNATURE:

DIVISION 1

A ENVOYER AVANT LE 17 FEVRIER 2016

(Aucun dossier ne sera pris en compte passé ce délai, y compris les dossiers incomplets)

Comité Départemental Sport Adapté de la Gironde

COL Championnat de France de Cross 2016

Maison des Sports 153 rue David Johnston 33000 BORDEAUX

TEL : 05-56-00-99-10 / MAIL : colcross2016@cdsa33.org

NOM DE L'ASSOCIATION		N° AFFILIATION	
ADRESSE			
EMAIL		TELEPHONE	
NOM & PRENOM DES ENCADRANTS		N° LICENCE DE L'ENCADRANT	
N° MOBILE			

N° LICENCE	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	SEXE	DATE DE L'EPREUVE	PERFORMANCE <small>Joindre fiche de résultat</small>	Taille T-shirt

Merci de joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative.

Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type fournie dans le dossier d'inscription (p19). Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre Ligue.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique du cross en compétition.

Visa du Département & Signature du Président	Visa de la Région & Signature du Président
--	--

Nom, qualité et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus :



DIVISION 2

A ENVOYER AVANT LE 17 FEVRIER 2016

(Aucun dossier ne sera pris en compte passé ce délai, y compris les dossiers incomplets)

Comité Départemental Sport Adapté de la Gironde

COL Championnat de France de Cross 2016

Maison des Sports 153 rue David Johnston 33000 BORDEAUX

TEL : 05-56-00-99-10 / MAIL : colcross2016@cdsa33.org

NOM DE L'ASSOCIATION		N° AFFILIATION	
ADRESSE			
EMAIL		TELEPHONE	
NOM & PRENOM DES ENCADRANTS		N° LICENCE DE L'ENCADRANT	
N° MOBILE			

N° LICENCE	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	SEXE	DATE DE L'EPREUVE	PERFORMANCE <small>Joindre fiche de résultat</small>	Taille T-shirt

Merci de joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative.

Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type fournie dans le dossier d'inscription (p19). Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre Ligue.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique du cross en compétition.

Visa du Département & Signature du Président	Visa de la Région & Signature du Président
--	--

Nom, qualité et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus :

DIVISION 3

A ENVOYER AVANT LE 17 FEVRIER 2016

(Aucun dossier ne sera pris en compte passé ce délai, y compris les dossiers incomplets)

Comité Départemental Sport Adapté de la Gironde

COL Championnat de France de Cross 2016

Maison des Sports 153 rue David Johnston 33000 BORDEAUX

TEL : 05-56-00-99-10 / MAIL : colcross2016@cdsa33.org

NOM DE L'ASSOCIATION		N° AFFILIATION	
ADRESSE			
EMAIL		TELEPHONE	
NOM & PRENOM DES ENCADRANTS		N° LICENCE DE L'ENCADRANT	
N° MOBILE			

N° LICENCE	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	SEXE	DATE DE L'ÉPREUVE	PERFORMANCE <small>Joindre fiche de résultat</small>	Taille T-shirt

Merci de joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative.

Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type fournie dans le dossier d'inscription (p19). Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre Ligue.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique du cross en compétition.

Visa du Département & Signature du Président	Visa de la Région & Signature du Président
--	--

Nom, qualité et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus :



Demande de dérogation

Merci d'envoyer cette fiche pour signature en double exemplaire à votre Ligue qui la transfèrera au DSF de la discipline.

Je soussigné(e)..... **agissant en mon nom**, demande dérogation pour participer au championnat de France, pour le motif suivant :

ou

Je soussigné(e)..... **représentant légal de****, agissant en son nom**, demande dérogation pour participer au championnat de France, pour le motif suivant :

- Demande de sur classement (joindre certificat médical)**
- Absence de compétition qualificative régionale sur la saison en cours**
- Absence pour raison médicale lors de la compétition qualificative (merci de nous fournir le Certificat médical daté et signé par le médecin)**
- Autre motif.....**

Visa de l'association / nom du responsable

Visa et signature du Président de la Ligue

Visa et nom du DSF

Nom, qualité et coordonnées du certificateur :

Avis du certificateur

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

Commentaires

Avis définitif du DSF

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

Commentaires



Autorisation médicale

Je soussigné(e).....
Représentant légal de, agissant en son nom,
autorise:

Le médecin du championnat de France à prendre toutes les décisions utiles en cas de maladie ou d'accident, d'hospitalisation et au besoin d'intervention chirurgicale sous anesthésie générale.

Cette autorisation pourra être révoquée à tous moments par mes soins et par écrit.

Fait à
.....le.....

Signature:



Fiche récapitulative

Les équipes ne seront officiellement inscrites qu'à la réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné du règlement total des frais d'inscriptions.

Le responsable de la délégation doit remplir sur les fiches, la totalité des champs demandés.

Comité Départemental Sport Adapté de la Gironde
COL Championnat de France de Cross 2016
Maison des Sports 153 rue David Johnston 33000 BORDEAUX
TEL : 05-56-00-99-10 / MAIL : colcross2016@cdsa33.org

Pièces à joindre obligatoirement au dossier d'inscription pour qu'il soit enregistré :

Cochez les cases pour ne rien oublier !

Pour le 17/02/2016 :

- La fiche d'inscription
- La participation financière (le règlement complet avec le numéro d'association au dos du chèque ou en référence sur le virement)
- La ou les fiches d'engagement
- La fiche de résultat de l'épreuve qualificative ou la dérogation validée par le DSF
- La fiche d'autorisation médicale

A avoir sur soi impérativement (sur le site de la compétition) :

- La licence compétitive en cours de validité
- Le certificat médical en cas de contre-indication mentionnée sur la licence
- Photocopies de la carte de sécurité sociale + mutuelle (une par sportif)
- Ordonnance pour les traitements en cours

Tout sportif ne présentant pas sa licence et son certificat médical comme le stipule la législation se verra refuser l'accès à la compétition.

PS : La personne qui inscrit les sportifs a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

Tout dossier incomplet sera mis en attente et non traité.

Plan d'accès

Toutes les épreuves se déroulent au **Complexe sportif de Chante-Cigale à Gujan-Mestras**.
45 Allée Pierre Corneille, 33470 Gujan-Mestras

En voiture

Prendre autoroute A63, direction Arcachon - Bayonne. Prendre la sortie 22 : Bassin d'Arcachon, voie rapide A 660 et suivre direction Arcachon. Sortir à Gujan-Mestras, au 2^e rond-point, tourner à droite (allée de Bordeaux), direction Complexe sportif Chante-Cigale (500 m).

En train

Correspondance TER ligne 32 Gare de Bordeaux St Jean vers Gare de Gujan-Mestras
Puis bus de la COBAS réseau « BAIA »

<http://www.agglo-cobas.fr/ma-cobas/transports/baia-le-reseau-de-transports-urbain.html>

Coordonnées GPS : 44°37'08.0"N 1°03'33.8"W



Hôtel B&B Arcachon Gujan-Mestras [4.5 KM]

1, avenue des loisirs
33 470 Gujan-Mestras
Tel 08 92 70 26 70
www.hotel-bb.com



KER HELEN (Mobile-home) [5.2 KM]

Avenue de la Côte d'Argent
33470 LE TEICH
0556660379
www.kerhelen.com

Camp de Vacances de l'ANAS (Chalets) [4.7 KM]

56 rue Dejean Castaing
33470 Gujan-Mestras
0556661250
www.anas.asso.fr

ALL SUITES HOTEL [7.7 KM]

Avenue G. Eiffel
33260 LA TESTE
0800.339.000
05.56.22.05.00
www.allsuites-apparthotel.com

VILLAGE KHELUS [5.7 KM]

20 Allée Fragons
33470 GUJAN-MESTRAS
05.56.66.88.88
www.kalisea.fr



Partenaires



www.ffsa.asso.fr

9 rue Jean Daudin – 75015 Paris

Tél : 01 42 73 90 00 – Fax : 01 42 73 90 10

Partenaires Institutionnels



Partenaire Principal



malakoff médéric

Partenaire Officiel



Partenaires Locaux



Comité d'Organisation Local

